



Convocation à un entretien suite à pblm sur SNAPCHAT

Par **malia NGUYEN**, le **20/11/2017** à **10:58**

Bonjour à tous,

Eh oui ! ça n'est pas une erreur dans le titre !

Mon patron sort actuellement avec une starlette de la tv réalité que je suis depuis déjà quelques mois sur Snapchat.

Jusque là tout va bien.

Sauf qu'elle m'a supprimée de Snapchat, alors j'ai crée un compte avec mon mail professionnel et il l'a remarqué.

J'ai re-été supprimé et depuis j'ai supprimé ce fameux compte.

Aujourd'hui il me parle de "Mise à pied" par sms et je reçois ce jour en mains propres une convocation à un entretien.

A t il droit de me sanctionner ou de me licencier pour ce genre de "faute"?

D'autant plus qu'il n'est pas tout blanc en terme de gestion.

Merci d'avance pour réponses et très bonne journée !

Par **malia NGUYEN**, le **20/11/2017** à **11:01**

Pour lui je "spoile" sa vie... c'est juste de la curiosité malsaine je l'avoue...

En dehors de ça je suis au courant de TOUT dans l'entreprise y compris de ses magouilles...

Par **P.M.**, le **20/11/2017** à **13:31**

Bonjour,

Personne ne peut empêcher l'employeur de vous sanctionner ou même de vous licencier sachant qu'ensuite vous pourriez le contester si c'est abusif mais si vous utilisez la messagerie professionnelle pour aller sur les réseaux sociaux cela risque d'être en vain...

Les fautes de l'une ne peuvent pas être compensées par les fautes de l'autre et doivent être jugées séparément...

Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, si c'est une convocation à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...